

Rôle et activité de l'Expert

Son rôle

Homme d'expérience

- Compétences officiellement reconnue par le Conseil National de l'Expertise Foncière Agricole Forestière (code rural art. L. 171-1 et art. R. 171).
- Familiarisé avec les textes de lois et les règles juridiques spécifique à cette discipline.
- Trait d'union entre producteur et industries de première transformation.

Homme de terrain

En contact permanent avec :

- son mandant,
- les organismes forestiers et les administrations,
- les problèmes fonciers, économiques et techniques liés à la forêt.

Homme de confiance

- Secret professionnel.
- Indépendance totale.
- Engage chaque jour sa responsabilité et sa réputation.

Homme de conciliation

Son bon sens et son équité présentent toutes garanties pour le règlement amiable des litiges.

Son activité

Conseils

- Techniques, administratifs, juridiques, économiques et fiscaux avec intervention auprès des administrations concernées.

Expertises et arbitrages

- Amiables ou judiciaires en vue d'expropriation, détermination d'indemnité pour servitude ou incendie, conflits techniques ou de voisinage.

Evaluation

- Fonds et peuplements
- Valeur technique, vénale, de conservation, financière ou de liquidation à l'occasion de donation, partage, achat ou vente
Plan simple de gestion, plan d'aménagement.
- Audit de gestion.
- Prévisions financières.
- Etudes et financement des investissements.
- Aménagement cynégétique et de loisirs.
- Modes de commercialisation des bois, contrats d'approvisionnement.
- Etudes d'impacts ou paysagères.
- Éco-certifications

Gestion et sylviculture

- Martelage et estimation de coupe avec mise en marché
- Travaux de boisement, de conversion, d'infrastructure, d'assainissement.